

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/138 :

Suppression d'emplois fonctionnels

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.

Le Maire,



Reçu en préfecture
N° de récépissé : 2026-5-138-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

David LORION

Affaire n°05/138 : Suppression d'emplois fonctionnels.

Direction des Ressources

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L. 2121-12 et L. 2121-29

*Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 août 2026 ;*

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par conséquent, il revient au Conseil municipal de supprimer les emplois au regard des besoins du service public.

Compte tenu de la réorganisation des services et de la transformation majeure des directions générales adjointes, il convient de supprimer les emplois fonctionnels de direction suivants à compter du 1^{er} janvier 2027 :

- Directeur général adjoint des ressources
- Directeur général adjoint à la population
- Directeur général adjoint de la réglementation et de la sécurité
- Directeur général adjoint de l'aménagement et de la prospective urbaine
- Directeur général adjoint de la proximité
- Directeur général adjoint de la vie éducative et de l'administration
- Directeur général adjoint des services techniques
- Directeur général des services techniques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOPTE cette affaire à la majorité des suffrages exprimés (6 abstention(s) (TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle)).

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

